

Monsieur LACHAISE, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, la Commune débloque un crédit pour organiser la fête de la Saint-Nicolas des enfants du personnel communal, début décembre.

Il précise que la somme attribuée l'année passée s'élevait à 6.500,00 F et couvrait, notamment, l'achat des jouets, des friandises et la production d'un spectacle.

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, il demande au Conseil Municipal de porter la somme allouée à 7.000,00 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'organiser la fête de la Saint-Nicolas des enfants du Personnel Communal et dégage à ce titre une somme de 7.000,00 F pour assurer le bon déroulement de celle-ci.
- précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 1983, à l'article "Fêtes et Cérémonies".